

AVIS DE VACANCE DE POSTE N° 2010/027

I. Information sur le Poste

Titre: Coordonnateur National
Grade: SB-4
Type de Contrat : Contrat d'Emploi
Lieu d'affectation: Province d'Er-Rachidia
Durée du Contrat: 1 année (renouvelable)
Durée du Projet/Programme: 2006/2011
Supervision: Directeur National du Programme et Directeur de l'Aménagement du Territoire (DAT) relevant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace
Point focal: Yassir Benabdallaoui (PNUD)

II. Contexte général

Le Programme de Développement Territorial Durable des Oasis du Tafilalet (POT) a été mis en œuvre en 2006 par la Direction de l'Aménagement du Territoire en collaboration avec la l'Agence de Développement Social, la Direction Générale des Collectivités Locales et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et d'autres partenaires techniques et financiers.

La zone d'intervention actuelle du programme correspond aux oasis situés dans la province d'Er-Rachidia. Ces oasis constituent une barrière végétale et microclimatique naturelle contre l'avancée du désert et jouent un rôle social, écologique et économique majeur.

Le POT s'est fixé comme objectif global l'élaboration et l'initiation d'un plan de développement territorial durable dans les oasis du Tafilalet, notamment à travers l'appui à la mise en œuvre des plans communaux de développement et la promotion de l'intercommunalité. Il œuvre à l'atténuation de la dégradation de l'environnement et de la désertification dans les oasis du Tafilalet et à l'amélioration des conditions de vie des populations oasiennes.

Les principaux résultats attendus du programme consiste à :

- Une vision de développement territoriale durable des oasis du Tafilalet basée sur des études approfondies du milieu est élaborée.
- Les Oasis du Tafilalet disposent d'un projet de territoire basé sur des Plans communaux et intercommunaux de développement intégrant les priorités de préservation et de valorisation des Oasis et des scénarios des changements climatiques.
- Dans les communes ciblées, le processus de dégradation des oasis est réduit, les ressources naturelles et patrimoniales sont valorisées pour réduire la pauvreté au sein des populations démunies, lutter contre l'exclusion sociale et améliorer les conditions de vie des populations.
- Le cadre institutionnel et réglementaire sera renforcé pour une préservation et valorisation durable des écosystèmes oasiens.
- Stratégie de communication et Systèmes d'information, de gestion des connaissances et de suivi-évaluation sont mis en place.

III. Description des Responsabilités

Sous la supervision du Directeur National du Programme et Directeur de l'Aménagement du Territoire (DAT) relevant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace, il assurera la mission à plein temps de coordonnateur national du programme de sauvegarde et de développement des Oasis du Tafilalet, il aura pour missions :

- (1) Gestion du projet au quotidien et coordination avec la cellule oasis de la DAT et le responsable suivi-qualité du PNUD.

Selon les principes de la Gestion Axée sur les résultats, le Coordonnateur national du projet a pour responsabilité de œuvrer à ce que le projet atteigne les résultats attendus (Produits), dans les délais impartis, avec les standards de qualité requis et dans le cadre du budget alloué au projet tel que ceci est décrit dans le document projet, son Addenda, le cadre logique et le plan de travail annuel. Il s'assurera d'une coordination et concertation étroite avec la cellule de la DAT en charge des projets oasis et du responsable suivi-qualité du PNUD.

- (2) Représentation du programme vis-à-vis des partenaires au niveau local.

Le coordonnateur national est le représentant du programme au niveau local et le vis-à-vis de celui-ci auprès des partenaires (Autorités locales, Collectivités locales, Services extérieurs, Médias au niveau local et associations locales) au niveau de la zone d'intervention. Il devra œuvrer à renforcer la collaboration avec tous ces organismes par la sensibilisation et le plaidoyer tout en créant un climat de confiance, d'engagement et de coopération. En veillant à la concrétisation des différentes conventions établies au niveau local, il aura à favoriser l'appropriation des processus et le transfert de compétences aux acteurs impliqués dans la perspective d'une appropriation locale de la démarche du projet dans sa globalité et sa viabilité.

- (3) Responsabilité du suivi de la gestion administrative et financière:

Le coordonnateur national supervise la mise en place et le suivi d'un système efficace de gestion des différents documents de travail, de conventions et rapports financiers en conformité avec les procédures de l'exécution nationale du PNUD et la réglementation marocaine en vigueur. Il est responsable des registres de dépenses et de la comptabilité locale et co-gère le compte bancaire local du projet. Il est aussi responsable, à son niveau et dans le cadre de son autorité, de l'application des recommandations de l'audit.

- (4) Gestion des ressources humaines au niveau d'Er-Rachidia:

Le coordonnateur national du projet aura à jouer le rôle du Leadership et de veiller à la motivation du staff du projet POT. Il doit s'assurer de la clarté des responsabilités de toutes les ressources humaines sous sa responsabilité et de l'établissement d'un plan de renforcement de leurs capacités en fonction des besoins identifiés. Il sera responsable du suivi des résultats des équipes sur la base d'un système clair et transparent d'évaluation des ressources humaines qui prend en considération les principes de gestion des carrières, de la formation continue et de l'équilibre vie professionnelle et vie privée. Il revient aussi au coordonnateur national du projet de mettre en place un système de communication interne afin de s'assurer de la bonne circulation de l'information entre tous les niveaux d'intervention du projet.

- (5) Assurer la planification annuelle du projet :

Le coordonnateur est chargé de préparer en parfaite concertation avec les partenaires au niveau local, la direction de l'aménagement du Territoire et le PNUD, le plan de travail annuel du projet comprenant les cibles annuelles du projet en vue de son approbation par le comité de pilotage national.

(6) Suivi et rapports sur l'état d'avancement du projet :

Cette activité requiert la réalisation des rapports trimestriels et annuels, les rapports des missions et les PV des réunions importantes selon le format adoptés par les projets de développement PNUD/Gouvernement marocain ainsi que l'élaboration et la mise à jour continue des journaux à problèmes, à risques et les enseignements tirés.

(7) Suivi et validation des études lancées dans le cadre du projet :

La mise en œuvre du projet nécessite la réalisation de plusieurs études et consultations par des organismes externes à travers des contrats à courts termes ; le coordonnateur national en concertation avec la DAT doit jouer un rôle de premier ordre dans l'identification des besoins, la concertation avec les partenaires concernés par ces consultations, l'élaboration des termes de références, le recrutement des consultants, la facilitation de la mission des consultants et la validation du travail rendu.

(8) Facilitation des missions sur le terrain.

Le Coordonnateur National doit veiller à la facilitation de toutes les missions autorisées par la DAT et le PNUD dans les zones d'intervention du projet en informant les partenaires locaux, en établissant un programme de la mission et en organisant les rencontres avec les partenaires ainsi qu'on s'assurant de la disponibilité de tous les aspects logistiques relatifs à ces missions.

V. Compétences/Qualifications

Education:	Diplôme d'études universitaires supérieures ou ingénieur notamment dans un ou plusieurs secteurs d'intervention du programme : sciences agronomiques, sciences de l'environnement, planification et développement durable des territoires, ingénieries sociales.
Expérience:	Il ou elle doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 6 ans dans le domaine du développement.
Autres critères demandés:	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise du montage et de la gestion des projets de développement et la mise en œuvre d'actions concrètes de développement local.• Une bonne connaissance opérationnelle des acteurs institutionnels marocains au niveau décentralisé,• Une maîtrise parfaite des méthodes et outils de planification stratégique ;• Une solide expérience en matière de gestion des équipes, d'animation, de concertation et du montage de partenariats entre des acteurs sociaux et institutionnels diversifiés.• Il ou elle aura une expérience reconnue dans l'élaboration de documents de réflexion et d'articles scientifiques publiés dans son domaine d'activité.• Il ou elle aura déjà participé à l'élaboration et à la conduite de projets de coopération internationale. Une expérience avec un organisme des Nations unies serait un avantage.• Le/la candidat (e) devra faire preuve d'autonomie, de maturité personnelle et professionnelle et d'aptitude

	<p>d'écoute et de communication, de capacité de négociation et d'arbitrage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il ou elle devra avoir une pratique du travail en équipe, un bon sens de l'organisation et de la gestion. • Bonnes connaissances dans le domaine informatique : environnement Windows : World, Excel, Access, PowerPoint et du réseau Internet. • Maîtrise de l'Arabe et du Français, l'anglais serait un atout. • Le/la candidate (e) devra faire preuve d'une grande mobilité en raison de nombreux déplacements prévus sur le terrain.
--	--

Dépôt de candidatures :

Les dossiers de candidature (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae détaillé) devront être envoyés/déposés au Bureau du PNUD à l'attention de Madame Zohra Outament, sis 13 Avenue Balafrej, Souissi (**Objet : 2010 CN projet POT**), Rabat ou envoyés à Monsieur Yassir BENABDALLAOUI par mail en précisant l'objet (**Objet : 2010 CN projet POT**) à l'adresse mail suivante « yassir.benabdallaoui@undp.org », au plus tard le 17 mai 2010 à 16h30.

Seules les candidatures répondant aux critères susmentionnés seront prises en considération.